

Union européenne et bibliothèques :

→ QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LES PROCHAINES ANNÉES ?

CORINNE DE MUNAIN

Ministère de la Culture
et de la Communication
Direction du livre et de la lecture
corinne.de-munain@culture.gouv.fr

Diplômée de Sciences-Po Bordeaux
et titulaire du diplôme supérieur de
bibliothécaire – DESS Médiathèques
publiques de Grenoble-II,

Corinne de Munain est chargée de
mission Europe et International à
la Direction du livre et de la lecture.
Elle a auparavant exercé différentes
responsabilités en France et à l'étranger,
notamment en tant qu'attachée de
coopération et d'action culturelle
adjoindue au consulat de France à Miami,
au sein du département Droit, économie,
politique de la BnF et à la direction de
la BDP du Lot.

L'Union européenne dicte aujourd'hui nombre de choix politiques territoriaux dans l'Hexagone. Et environ les deux tiers des textes législatifs nouveaux adoptés par l'Assemblée nationale relèveraient du droit communautaire. De son côté, dès qu'il le peut, chaque État membre fait valoir l'importance de ses choix nationaux pour faire avancer les priorités communautaires. La France ne fera pas exception à la règle lorsqu'elle présidera, au second semestre 2008, le Conseil européen. Dans le domaine culturel, ce sera pour elle l'occasion de valoriser auprès de ses partenaires son engagement en faveur de la diversité culturelle et du dialogue entre les cultures, dans une Europe qui fait face à des défis majeurs tels que la mondialisation, le vieillissement des populations ou les migrations.

Les priorités politiques de l'Union

Les bibliothèques l'ont compris : le terme « culture » apparaît peu dans les priorités des financeurs européens pour la période 2007-2013, qui vont à la recherche, à l'éducation et à la formation, pour améliorer l'emploi et la cohésion sociale¹.

Le développement de l'environnement numérique est l'axe principal

de la politique de l'Union européenne dans les domaines des médias, de la santé, des télécommunications ou de l'administration en ligne. Elle fait le pari que le citoyen, consommateur critique et coproducteur d'informations et de savoirs pourra ainsi :

- mieux adapter ses compétences personnelles et professionnelles à un environnement économique et social de plus en plus mouvant, et ce, quels que soient son âge et sa situation géographique ou socioculturelle ;
- développer des échanges avec des interlocuteurs d'horizons sociaux, culturels et professionnels variés ;
- saisir toutes les occasions de mobilité intra-européenne qui lui sont offertes².

La Commission européenne donne clairement la priorité à des objectifs économiques pour une « société de la connaissance compétitive³ ». En France, le premier réflexe est de conclure à la perte d'influence de la culture dès lors que l'argument économique est mis en avant. Il est vrai que certaines réalités ne militent pas en faveur de l'Europe :

- Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes numériques et les contradictions ne manquent pas lorsque l'on passe des objectifs affichés à la pratique et à la définition des responsabilités des uns et des autres. En effet, dans le domaine culturel, s'applique le principe

1. La Commission indique que les personnes handicapées, en situation d'illettrisme, socialement moins favorisées, isolées géographiquement, ou encore les populations migrantes doivent faire l'objet d'attentions particulières en matière d'accès à la formation et à l'information.

2. Dans un vaste « marché intérieur » de près de 500 millions d'habitants.

3. Priorité stratégique impulsée lors du sommet européen de Lisbonne en mars 2000, plus communément appelée « stratégie de Lisbonne ».

de subsidiarité. Il signifie que l'Union n'intervient que si son action apparaît « plus efficace » qu'une action menée par les États membres : elle rédige des chartes, des recommandations. Dans le domaine de la numérisation, elle finance des outils de recherche multilingue, des interfaces techniques, la constitution de groupes de réflexion ou des études de public, mais pas le cœur de l'action : la numérisation des documents elle-même, entièrement assumée par les États membres.

- Autres exemples : il n'existe pas d'harmonisation européenne en matière de législation sur le prix du livre, ni concernant le taux de TVA sur les publications électroniques, alors que les publications imprimées bénéficient, elles, d'un taux réduit dans toute l'Union. Or, sur ce dernier point, le taux de TVA est l'obstacle le plus important au développement de la documentation électronique en Europe, si l'on en croit l'étude conduite en 2006 par le groupe de Francfort⁴ sur l'impact de celle-ci sur les budgets des bibliothèques universitaires européennes. On en arrive même à un effet contre-productif pour la circulation de la connaissance au sein de l'Union, comparativement à des pays qui appliquent un taux zéro de TVA comme les États-Unis.

- Enfin, soutien au cinéma mis à part, les financements européens n'intègrent la dimension culturelle que de manière très indirecte, soit par l'entrée technique du numérique, soit comme élément d'attractivité d'un territoire rural ou du développement urbain de quartiers en difficulté.

En même temps, le vaste objectif européen, brassant les concepts d'innovation, de technologies de l'information, de compétitivité, d'économie de la connaissance, s'il n'est pas exempt d'ambiguïtés⁵, n'est pas antinomique

avec la mission culturelle d'accès du plus grand nombre au monde de la connaissance. Les bibliothèques, qui montent chaque jour sur le terrain des partenariats avec des organismes de formation et des structures à vocation éducative, en sont un vivant exemple. Compte tenu de la diversité de leurs missions, nombre d'actions menées par elles ont vocation à s'inscrire dans des projets soutenus par la Commission. Plusieurs bibliothèques, françaises ou étrangères, ont bénéficié de ses aides, en intégrant dès le départ l'alternative, certes contraignante, qui s'offre à elles : soit s'inscrire dans des macro-projets avec au moins cinq partenaires européens, soit s'inscrire délibérément au niveau local.

“Les bibliothèques sont concernées par trois domaines d'activités de la Commission européenne”

La complexité du montage de projets adressés à la Commission européenne n'a pas échappé à nos collègues allemands : le réseau d'expertise pour les bibliothèques (coopération internationale) finance un spécialiste à plein temps pour la veille sur les programmes et le suivi a posteriori des réponses aux appels d'offres impliquant des bibliothèques allemandes, quel que soit leur profil⁶.

Cet article vous invite à un survol décomplexé des priorités et programmes européens qui recèlent certaines opportunités pour les bibliothèques.

interrogations soulevées par l'ouvrage *La société de l'information : entre mythes et réalités* publié par le Cerime de l'université R.-Schumann de Strasbourg, les travaux du Conseil de l'Europe, et les analyses de Bruno Amable et Philippe Askenazy, chercheurs à l'université de Paris-III/CNRS/Cepremap : www.jourdan.ens.fr/~amable/unesco%20final.pdf

6. <http://bibliotheksportal.de>

Les bibliothèques à la croisée de plusieurs champs d'action européens

Les bibliothèques sont potentiellement concernées par trois domaines d'activités de la Commission européenne, mis en œuvre par trois directions générales.

La société de l'information (Direction générale de la société de l'information et des médias)

Fer de lance de l'innovation et de la compétitivité en Europe, cette direction⁷ dotée de moyens conséquents vise à une « meilleure qualité de vie pour tous, tous les jours, partout » via la diffusion au plus grand nombre des technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans le domaine de la recherche, elle envisage de créer des centres de compétences pour la production et la conservation de données numériques⁸. Un de ses postulats est que la croissance et l'emploi seront réalisés via de nouveaux investissements dans les industries des technologies de l'information⁹. Elle encourage massivement l'équipement des collectivités territoriales en réseaux de télécommunications « large bande » et à haut débit, et l'équipement des ménages en TIC.

Cette direction est a priori la plus connue des professionnels des biblio-

7. Ou DG INF/SO/SIM : http://ec.europa.eu/dgs/information_society/index_fr.htm

8. Dans le cadre du 7^e Programme cadre pour la recherche et le développement (http://cordis.europa.eu/fp7/understand_fr.htm) et notamment de son programme « ICT bibliothèques numériques et technologies d'aide à l'apprentissage » (ftp://ftp.cordis.lu/pub/fp7/ict/docs/ict-wp-2007-o8_fr.pdf). Cordis a financé par exemple les projets Calimera (lignes directrices pour l'adaptation des TIC au public des bibliothèques) : www.calimera.org et Chilias pour l'apprentissage des TIC par les enfants : www.ifla.org/IV/ifla64/043-113e.htm

9. Les TIC emploient 6 % des Européens, et représentent 5 % de la richesse européenne. La Commission va consacrer 728 millions d'euros à leur développement sur la période 2007-2013.

4. Piloté par l'Institut de recherche sociologique de l'Université de Göttingen, il rassemble des acteurs du secteur de l'information dans l'enseignement supérieur et la recherche. Voir : www.sub.uni-goettingen.de/frankfurtgroup, et pour l'étude sur la TVA : www.sub.uni-goettingen.de/frankfurtgroup/vat/EndberichtVAT210906.pdf

5. Ces concepts demeurent ambigus, et leurs finalités portent en elles certains dangers, notamment en termes d'éthique. Voir les

thèques, puisqu'elle est à l'origine, en septembre 2005 – sur proposition française –, de l'initiative « I 2010 : bibliothèque numérique¹⁰ ». Cette initiative a donné naissance au projet de bibliothèque numérique européenne, point d'accès harmonisé et multilingue au patrimoine scientifique et culturel européen numérisé, quel que soit son support (imprimés, audiovisuel, images fixes...) ¹¹. L'objectif fixé par la Commission prévoit un accès à 2 millions de documents en ligne fin 2008 pour atteindre les 6 millions d'ici fin 2010. À terme, cette bibliothèque doit aussi permettre d'accéder à des documents plus récents, encore sous droits d'auteur ¹². Une fondation a été créée fin 2007 pour présenter le prototype de ce projet. La DGINFSO finance en outre, par le biais de son programme E-Content+ ¹³, des projets de développements technologiques bénéficiant aux bibliothèques numériques.

La politique régionale de l'Union européenne (Direction de la politique régionale)

Deuxième budget de la Commission Européenne (380 milliards d'euros pour la période 2007-2013, dont 4 % iront à la France), cette di-

Circuit d'élaboration des thématiques éligibles à financement européen dans le cadre de la politique régionale

Règlement communautaire

Fixe les grandes priorités des programmes de financement européen



Priorités nationales (Cadre de référence stratégique national – CRSN)

Le CRSN français déclinant les priorités européennes au niveau national est consultable à l'adresse : www.diact.gouv.fr/datar_site/datar_framedef.nsf/webmaster/europe_Actu22092005_vf?OpenDocument



Déclinaisons régionales

(Programme opérationnel – PO)

Responsable : Préfet de région

– Secrétariat général pour les affaires régionales – Cellule Europe (Contact culture en région : Drac)

Les projets culturels ou éducatifs y trouvent plus ou moins leur place selon les régions.

de l'information par le citoyen. Dans le même temps, près de 50 nouvelles bibliothèques ont pu bénéficier d'aide au titre du Feder (Fonds européen de développement régional), en Aquitaine par exemple.

L'éducation et la culture (Direction générale de l'éducation et de la culture)

Cette jeune direction ¹⁵ aux moyens modestes a pour mission de « renforcer et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie, la diversité culturelle et linguistique, la mobilité et la participation active des citoyens européens ». Outre le suivi du sport, de la jeunesse, de la promotion de la citoyenneté européenne via le jumelage des villes, elle est en charge des politiques et des programmes européens de financement concernant l'éducation et la formation, la culture et le multilinguisme. L'agence exécutive Éducation, Audiovisuel et Culture gère pour le compte de la direction les trois programmes suivants ¹⁶ :

Éducation et formation tout au long de la vie

Ce programme finance toutes les possibilités d'apprentissage offertes depuis le plus jeune âge jusqu'à la retraite et des projets et activités visant à promouvoir les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes éducatifs et de formation dans l'Union. Doté d'un budget de près de 7 milliards d'euros, il comprend quatre sous-programmes : Comenius (élèves), Erasmus (étudiants), Leonardo da Vinci (formation professionnelle), et Grundtvig (éducation des adultes) ¹⁷.

10. http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/index_en.htm

11. www.bnf.fr/pages/europeana/europeana.htm

La BnF, pilote de la contribution française au projet, proposera d'ici la fin 2010 quelque 400 000 documents imprimés via une nouvelle version du site Gallica. Voir aussi : www.theeuropeanlibrary.org/portal/index.htm

12. Ce qui suppose que soient mis en œuvre des outils juridiques d'identification des ayants droit et d'information sur les statuts des œuvres que l'on souhaite numériser.

13. http://ec.europa.eu/information_society/activities/econtentplus (entrée bibliothèque numérique). C'est ce programme, doté de 149 millions d'euros pour la période 2005-2008, qui a contribué au financement en 2006 des projets Cosmos (enseignement des sciences), ou encore du réseau d'experts EDL-Net qui a vu le jour en septembre 2007 en vue de préparer l'interopérabilité entre documents multisupports notamment issus des musées, bibliothèques et archives audiovisuelles. www.europeandigitalibrary.eu/edlnet/about/objectives.php

rection ¹⁴ vise à maintenir la cohésion économique et sociale du territoire de l'Union en corrigeant les déséquilibres entre régions, pour des priorités resserrées incluant l'innovation et la mise en place de la société de la connaissance. Deux de ses cinq priorités pour l'attribution de fonds européens aux régions concernent les technologies de l'information (notamment l'établissement de contenus numériques) et l'engagement de participer davantage à l'éducation et la formation. De 2000 à 2006, des Espaces culturels multimédias, parfois présents dans des bibliothèques, ont ainsi été financés comme outils d'appropriation des technologies

14. Ou DG Regio : http://ec.europa.eu/dgs/regional_policy/index_fr.htm

15. Ou DGEAC : http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/index_fr.html

16. Pour consulter les programmes et appels à projets publiés chaque année.

Programmes culture :

http://eacea.ec.europa.eu/culture/index_fr.htm

Programmes éducation formation :

http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/grundtvig/index_fr.html

17. www.europe-education-formation.fr (Agence Europe Education Formation France), http://ec.europa.eu/education/programmes/llp/national_en.html#fra

Visant à favoriser la mobilité des personnes en intégrant la dimension du plurilinguisme, dans un monde professionnel qui requiert une actualisation constante des compétences, ce dernier volet encourage la formation de réseaux de formateurs issus d'horizons divers (universités, chambres de commerce, écoles professionnelles, PME...).

Quelques exemples de projets financés par Grundtvig :

- PuLLS, centres et outils pédagogiques de formation tout au long de la vie : cinq réseaux de bibliothèques, une université et une agence de gestion de projet dans sept pays européens¹⁸.

- Grundtvig Triangle Project : création d'un centre de formation tout au long de la vie par la bibliothèque municipale autrichienne de Dornbirn, un musée, un centre de formation pour adultes, avec une déclinaison lithuanienne et islandaise. À la fin du projet les adultes représentaient 68 % de la fréquentation de la BM¹⁹.

Culture 2007-2013

Ce programme²⁰ faiblement doté²¹ vise à encourager la mobilité transnationale des acteurs culturels et des œuvres artistiques et culturelles et à promouvoir le dialogue et les échanges interculturels²². Outre un volet spécifique d'encouragement à la fédération en réseaux d'organismes menant des activités d'évaluation dans

18. Projet expérimental britannique, danois, finlandais, espagnol, slovène et néerlandais, allemand, il a pris fin en 2006. Voir ses évaluations sur www.pulls.dk

19. http://209.85.129.104/search?q=cache:jnSxOF1od_AJ:www.biblio.at/petticoat/sites/english.htm+grundtvig+triangle+project&hl=fr&ct=clnk&cd=1&gl=fr

20. Point de contact français pour l'aide à l'élaboration de projets concernant ce programme : www.relais-culture-europe.org
21. 57 millions € par an (34 millions € pour la période 2000-2006 soit 7 centimes d'euros par citoyen européen), à comparer aux 107 millions/an pour le programme Media de soutien au secteur audiovisuel européen ou aux 10 millions inscrits au budget de l'État français pour la seule année 2007 pour le financement de sa contribution à la Bibliothèque numérique européenne.

22. http://ec.europa.eu/culture/eac/index_fr.html

Le projet Animaliter d'échanges sur l'illustration (Ville et communauté urbaine de Strasbourg) *

Ce projet, qui durera deux ans (fin 2007-fin 2009), associe le réseau des bibliothèques municipales de la ville et de la communauté urbaine, et dix villes dans six pays de l'est de l'Europe, ainsi que Barcelone et Gênes. Il se compose d'un programme d'échanges concernant les auteurs, les bibliothèques et leur personnel, les écoles d'art, les musées et les agents des collectivités locales impliquées dans le projet, sous forme de résidences d'auteurs, d'ateliers et séminaires de travail thématiques, de journées de formation, échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre professionnels des bibliothèques. Le grand public n'est pas oublié puisqu'il bénéficiera de lectures, d'expositions, d'ateliers pour enfants et de publications d'ouvrages. Partant du constat que ce domaine est faiblement conceptualisé en dépit de sa richesse et de son succès dans le monde éditorial, l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg va proposer une revue européenne annuelle. Le projet a débuté avec l'inauguration du musée Tomi-Ungerer/Centre international de l'illustration à Strasbourg. Un colloque sur l'illustration en Europe devrait se tenir à Varsovie en mai 2008.

* www.club-strasbourg.eu
Contacts : Anne Poidevin
(Direction des relations internationales et européennes à la communauté urbaine) : anne.poidevin@cus-strasbourg.net
Philippe Mignard
(directeur-adjoint au service des bibliothèques) : philippe.mignard@cus-strasbourg.net

le domaine des politiques culturelles (observatoires culturels, universités...), l'aide porte notamment sur des projets de coopération culturelle et la mobilité des artistes et des œuvres, comme en témoigne le projet Animaliter, piloté par Strasbourg, autour de l'art de l'illustration.

Europe pour les citoyens

Pour mémoire, l'objectif de ce programme d'affichage (215 millions d'euros) est de rapprocher l'Europe de

ses citoyens dans leur vie quotidienne. Il favorise les jumelages entre villes. Le dialogue interculturel et la solidarité intergénérationnelle dans une Europe vieillissante constituent des éléments clés de ce processus.

Quelles implications pour les stratégies de services et les méthodes des bibliothèques ?

Stratégies

La lecture entre les lignes des grandes orientations communautaires en cours fournit quatre pistes intéressantes pour les stratégies de service des bibliothèques :

- La mission de préservation de la diversité culturelle est plus que jamais d'actualité pour les bibliothèques au moment où va s'intensifier la bataille pour l'élaboration de contenus ;

- Y compris en dehors du monde universitaire, elles peuvent apporter leur pierre aux côtés d'organismes formateurs pour l'adaptation d'outils de formation en ligne destinés au grand public. L'initiative de Creative Commons adaptée à l'éducation²³ pourrait être examinée avec profit. Certaines bibliothèques publiques danoises accompagnent la diffusion auprès du grand public de ressources en ligne issues de la plate-forme Moodle. Même sans aller jusqu'à la création de contenus, la diversification à venir de l'offre en ligne de formation tout au long de la vie va nécessiter un repérage et une médiation auprès du grand public, mission dont les bibliothèques peuvent décider de se saisir ;

- Les bibliothèques constituent un excellent sas de première orientation pour informer le grand public sur l'Europe et les opportunités de mobilité intra-européenne. L'Europass permet par exemple à chaque citoyen européen de faire mieux reconnaître ses qualifications et compétences à l'étranger. Il inclut un passeport linguistique, un CV européen, et des outils en ligne de présentation normalisée

23. <http://learn.creativecommons.org>

LA CULTURE DANS LES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT RÉGIONAL 2007-2013 L'EXEMPLE DE LA LORRAINE*

Politique régionale communautaire : objectifs	Programmes de financement européens : champs d'intervention	Mention de la culture dans les programmes européens	Mention de la culture dans le programme opérationnel de la région Lorraine
<p>Trois objectifs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Convergence des États membres et des régions les moins développées (pour la France : les Dom-Tom) 2 Compétitivité régionale et emploi des États membres et régions 3 Coopération transfrontalière et transnationale 	<p>Feder (Fonds européen de développement régional) L'environnement physique et économique.</p> <p>FSE (Fonds social européen) Les personnes : accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et de la formation. Intégrait jusqu'en 2006 les projets de coopération inter-régionale.</p> <p>Feader (Fonds européen agricole de développement rural), complément du programme d'initiative communautaire Leader + (coopération entre territoires ruraux) qui financera jusqu'à la fin 2008 des projets utilisant de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies, et des projets de valorisation des ressources naturelles et culturelles.</p>	<p>Objectif 1 Peuvent être financés via le Feder « les investissements culturels y compris la protection et la promotion du patrimoine culturel », la « promotion et le développement des activités économiques liées à la culture et au patrimoine culturel ». Le FSE ne permet pas de financer directement la culture, mais celle-ci peut s'insérer dans des actions de formation, d'emploi, de lutte contre l'exclusion. Le cadre français mentionne dans ses priorités la culture comme élément de promotion de la cohésion sociale.</p> <p>Objectif 2 Le patrimoine culturel et l'emploi culturel sont cités comme élément d'attractivité en milieu rural. Les bibliothèques des communes entre 10 et 100 000 habitants sont concernées.</p> <p>Objectif 3 La culture est un axe d'intervention via les échanges artistiques et culturels, la valorisation du patrimoine culturel en lien avec l'économie touristique.</p>	<p>Programme Feder Développer l'innovation, la recherche la compétitivité et les TIC / Renforcer l'éducation dans l'enseignement.</p> <p>Programme FSE Cohésion et inclusion sociale / Publics en difficulté / accroître les services aux citoyens par les TIC / Développer à l'aide des TIC la diffusion de la connaissance dans les domaines culturels et touristiques. La Lorraine a présenté en 2007 une demande d'aide au financement d'équipements de lecture destinés aux handicapés visuels dans les bibliothèques. Parallèlement, l'État soutient le programme lorrain de numérisation du patrimoine écrit.</p> <p>Programme Feader Objectif d'amélioration de la qualité de la vie / services à la population en zone rurale / accès à la culture et aux loisirs.</p>

* Tableau réalisé avec l'aimable collaboration de Jacques Deville, conseiller pour le livre, la lecture, le patrimoine écrit et les archives à la Drac Lorraine.

des diplômes²⁴. Par ailleurs, on peut signaler l'initiative des principales bibliothèques publiques néerlandaises qui abritent les Info Points « Europe Direct » européens dans leurs locaux et à travers leur réseau d'information à distance Aladin²⁵.

- Le multilinguisme, composante d'une réflexion plus vaste autour de l'accueil des personnes migrantes, qui ne fait pas actuellement l'objet d'une politique concertée au plan culturel, reste pour l'essentiel un chantier à ouvrir en France. La proximité potentielle des champs social et culturel fait encore peur dans l'Hexagone. Nombre d'expériences nordiques mériteraient pourtant d'y être examinées plus avant²⁶.

24. Voir <http://europass.cedefop.europa.eu>

25. www.aladin.bibliothek.nl

26. Voir « Elevations 2007 : la bibliothèque en réseau » : compte rendu du 17^e Congrès des bibliothèques publiques scandinaves, BBF n° 5, 2007, p. 106-107.

Méthodes

L'analyse des priorités européennes ne peut manquer d'affecter par ricochet les bibliothèques, comme tout service public. Se voient ainsi validées et encouragées certaines évolutions déjà à l'œuvre en termes de méthodes de travail :

- Diversification des champs de compétences et donc des partenariats, en intégrant la démarche d'évaluation partielle dès la première année ;
- Prise en compte de l'intensification actuelle des coopérations transfrontalières et/ou transrégionales. Les bibliothèques concernées peuvent par exemple envisager l'introduction dans leurs critères de recrutement d'une composante multiculturelle, ou à tout le moins de compétences linguistiques diversifiées ;
- Recentrage sur les actions qui auront des répercussions concrètes sur la vie quotidienne de l'utilisateur.

Les orientations communautaires recèlent des opportunités intéressantes pour les bibliothèques, à condition

que celles-ci ne tombent pas dans le piège de la « technologie pour la technologie », du « numérique pour le numérique ». Deux de ces orientations donnent à réfléchir :

- La France, contrairement à d'autres pays européens, a eu tendance à segmenter de manière peut-être trop artificielle les domaines de la culture, de la formation, de l'économie. La question du dépassement progressif de ces segmentations, qui relèvent plus d'un affichage institutionnel que de réelles divergences sur le terrain, mérite d'être creusée.
- L'émergence de l'environnement numérique, en plaçant au centre la problématique de la qualité du contenu, donne aux bibliothèques une chance considérable pour tirer profit de leurs compétences transversales. En tant que garantes de la diversité culturelle, leur mission de vigilance démocratique apparaît plus que jamais d'actualité. ●

Décembre 2007